

Décompte du 01/04/2020 au 30/06/2020

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	10 555.96	229 / 56903		42.49
1-100 DEPENSES COURANTES	1 344.87	229 / 56903		5.40
1-200 FRAIS ASCENSEUR(S)	1 873.22	229 / 56903		7.54
1-300 FRAIS DE GESTION	6 649.62	229 / 56903		26.76
1-500 FRAIS JARDINS	1 652.52	229 / 56903		6.65
1-600 FRAIS CHAUFFAGE	18 116.10	223 / 55830		72.36
1-700 FRAIS EAU	10 769.86	223 / 55830		43.01
2-000 FRAIS PROPRIÉTAIRES	8 501.50	229 / 56903		34.21
2-200 TRAVAUX ASCENSEUR(S)	3 045.44	229 / 56903		12.25
3-000 TRAVAUX GENERAUX SVT DECISION(S) AG	21 634.51	229 / 56903		87.07
3-600 TRAVAUX CHAUFFAGE SVT DECISION(S) AG	9 875.97	223 / 55830		39.44
				377.18
7-300 PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE	-31 510.48	229 / 56903		-126.81
				-126.81

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	250.37
Total client	250.37 €
Solde au 30/07/2020¹	0.00 €
A payer	250.37 €

¹ Date dernière mise à jour banque**+250.37+**

T'SERSTEVENS
Amerikalaan 5
1560 HOEILAART

BE29 2100 4303 0464

BA BE BB

ACP ALGARVE
Avenue Albert Elisabeth, 64-1
1200 - WOLUWE-SAINT-LAMBERT

+++000/0064/15437+++



ALGARVE

Lot : 64 06H0	N° Client	0000064154
Date document		10/08/2020
Date d'échéance		09/09/2020
Q-P Fds de roulement		402.44 €

Consorts

T'SERSTEVENS

c/o Herve T'SERSTEVENS

Amerikalaan 5

1560 HOEILAART

AFR evannerom 0064

Le 10/08/2020

Décompte du 01/04/2020 au 30/06/2020

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Comptabilité**VANNEROM Eric**

Tél : 02/737.73.92

Mail : eric.vannerom@nexity-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :
<http://www.lamybelgium.be/> => Onglet « MA COPROPRIETE »/Votre agence Lamy/Copropriétaire

Votre login : 0000064154

Votre Password : 15437